



Impossibilité de se rendre sur le lieu du travail : Implications?

Par **quetzal**, le **24/10/2011** à **17:02**

Je suis confronté depuis un mois à l'impossibilité de me rendre légalement sur mon lieu de travail. Celui-ci est situé sur un site particulier dans les Yvelines, d'où il est possible d'arriver uniquement par la gare SNCF, puis par les bus mis en place depuis le début de l'année par une société privée. Or des travaux entrepris à l'entrée du site historique ont amené la société de transport en question à modifier les horaires de transport des bus, de sorte qu'à l'heure d'arrivée du train que je prends habituellement le matin (8:50), il n'y a déjà plus de bus. Avec déjà une heure trente de trajet pour arriver à cette gare depuis mon domicile, je ne peux m'y rendre une heure plus tôt, au train précédent.

Des navettes privées existent pour un établissement proche de celui où je travaille, qui est un centre universitaire. Mais j'ai eu l'ordre exprès de ne pas le prendre, car cet établissement pourrait facturer à mon employeur cette prise en charge, et aucun accord n'est discuté entre les deux.

La quasi-totalité des autres salariés viennent en voiture particulière (sans que leurs frais soient remboursés, d'ailleurs). N'ayant pas de voiture particulière, et cette clause n'étant pas dans mon contrat, je n'ai pas de moyen de me rendre sur place. J'ai déjà écrit à mon employeur deux messages emails il y a plus de 15 jours sans réponse de sa part.

J'envisage de proposer, compte tenu de la situation, à mon employeur une rupture conventionnelle avec indemnités. Le problème est que je suis en CDD pour un an, la période d'essai venant de s'achever il y a une semaine. L'impossibilité observée peut-elle être mis en avant, et comment ? Que me conseillez-vous de faire pour négocier un départ avantageux ?

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **17:30**

Bonjour,

De toute façon, la rupture conventionnelle n'existe que pour le CDI, vous ne pourriez conclure qu'un accord amiable de rupture avec un avenant en raccourcissant le terme si vous n'arrivez pas à vous entendre avec vos collègues venant en voiture mais je ne pense pas que vous puissiez négocier des indemnités...